

L'accueil des bambins, public ou privé, est la priorité

PROVINCE Plus de 13 millions d'euros consacrés à cette fin depuis 2011

► Un enjeu économique et démographique, selon Tanguy Stuckens (MR).

► Le député provincial estime que l'ONE devrait intervenir dans les milieux non subventionnés.

Sans l'aide de la Ville, l'aventure ne vaudrait même pas le coup. Il y a des mois où l'on touche 400 euros, d'autres 1.800 euros. Cela dépend du nombre d'enfants présents ou si l'on part en congé. Et c'est brut car on doit déduire les repas, les charges de chauffage, l'achat des jouets... Ce n'est pas facile. Notamment pour obtenir un prêt d'une banque pour l'achat d'une maison, car on n'a pas de revenus fixes. Pourtant, l'on doit pourtant bien payer le loyer... »

Aurore et Laurence sont les deux co-accueillantes, puéricultrices de formation, des « Patachoux », une structure pour 9 à 10 bambins, ouverte à Ways grâce à l'aide de la Ville de Genappe et de la Province du Brabant wallon. La première met le bâtiment à disposition, tandis que la seconde a financé sa mise en conformité (70 % du coût, avec un maximum de 1.000 euros par place concernée, soit 40.000 euros), à condition que la première maintienne ce lieu ouvert pendant trois ans à dater de la fin des travaux. Et la Province offrira encore 1.000 euros cette

année aux deux co-accueillantes au titre de « participation aux frais de téléphone et autres frais non couverts par le statut ».

Pour Tanguy Stuckens (MR), le député provincial, en charge de la petite enfance, « il s'agit là d'une astuce juridique pour nous permettre d'aider les accueillantes qui ne disposent toujours pas d'un statut réel. Ce qui les décourage de travailler de 7 h 30 à 18 h, voire plus quand les parents sont coincés dans des embouteillages. On ne compte plus que 241 accueillantes en BW, mais depuis quatre ans, on a pu stopper l'hémorragie grâce à ces aides. »

La Province intervient encore jusqu'à 10.000 euros par place nouvellement créée. Depuis 2014, ce sont 1.483 places qui auront été financées et 3.374 autres mises en conformité. Que ce soit dans les milieux public et privé.

Normes plus strictes

« Les normes sont de plus en plus strictes, précise Tanguy Stuckens. On connaissait déjà celle de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et les mesures anti-incendie. S'y sont ajoutées celles de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Afsca). Du coup, les crèches privées sont tentées d'en répercuter les coûts sur les parents, dont certains doivent payer 800 euros par mois, plus les langes, pour faire garder leurs enfants ! Et certaines ferment car les parents

ne savent pas suivre. Par ses aides, la Province impose dès lors le respect de ne pas dépasser le tarif mensuel moyen, lequel est de 647,34 euros en 2017. »

Et de se demander si l'ONE ne pourrait pas faire un effort pour subsidier les milieux non subventionnés sur les frais de fonctionnement : « C'est clairement la priorité en Brabant wallon. Avec un enjeu économique pour permettre aux deux parents de pouvoir continuer à travailler. Et un enjeu démographique aussi pour maintenir en Brabant wallon une classe moyenne et des familles jeunes, déjà découragées par le coût de l'habitat. » ■

JEAN-PHILIPPE DE VOGELAERE

LES CHIFFRES

49

En pourcentage, le taux de couverture des enfants disposant d'une place d'accueil en Brabant wallon. C'est le meilleur taux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

13

En millions d'euros, le montant investi par la Province dans le secteur de la petite enfance depuis 2011.

1,5

En million d'euros, le montant encore prévu pour ce secteur dans le budget provincial de 2017.

ENTRETIEN

« Un métier de cœur »

Outre 57 places en crèches privées, la Ville de Genappe dispose avec les Patachoux d'une capacité d'accueil de bambins de 79 équivalents temps plein. Entretien avec l'échevine Stéphanie Bury (MR-IC), qui dispose d'un budget annuel de 250.000 euros.

Pourquoi ce co-accueil ?

C'est pour permettre du choix et des services pour nos bouts de choux. Mais c'était important que la Province nous aide. Les accueillantes n'ont pas de salaire, juste une indemnité journalière de 20,75 euros par jour et par enfant présent. C'est un métier de cœur... La Ville offre, elle, 1.250 euros après 18 mois d'activité, et prend en charge les assurances responsabilité civile, accidents de travail et accident pour les enfants.

Un effort suffisant ?

On met le paquet, mais ce n'est pas suffisant. Aujourd'hui, nous avons 180 demandes en attente. Toutes ne viennent pas des parents de Genappe, et certains font des inscriptions multiples, mais force est de constater que certains parents viennent déjà nous contacter avant même la procréation...
42 lits en vue pourtant...
La Maison communale d'accueil de l'enfance Les Mini Pouces, à Bousval, devrait être

accessible à la fin de l'année. Les 16 enfants des Flibustiers - qui pourraient devenir un nouveau co-accueil - y seront logés. Cela fait donc 26 nouveaux lits en plus, pour 1,4 million d'euros, dont 730.000 euros de subsides de la Région et 260.000 euros de la Province.

J.-P. D.V.